

Lyon 3^e

Nouveau chapitre dans la mobilisation pour Kélé, menacé d'expulsion

Kélé peut compter sur un réseau de soutien mobilisé. Ils étaient encore nombreux ce lundi devant le tribunal pour l'accompagner dans sa demande d'annulation d'obligation de quitter le territoire français dont il fait l'objet. Décision dans quelques semaines.

Ce lundi 2 décembre, une cinquantaine de personnes se sont rassemblées pour soutenir Kéletigui Sylla, surnommé Kélé, dans son combat contre son OQTF (Obligation de quitter le territoire français) vers son pays d'origine, la Guinée, sans autorisation de retour reçue en mars dernier. Un long combat d'une dizaine d'années et un nouveau chapitre qui s'ouvre avec la demande d'annulation de ses mesures au tribunal administratif. L'audience, qui a débuté à 11 h 15, a duré 45 minutes.

L'avocat de Kélé a défendu son client avec un dossier étoffé, comprenant 38 pages documentant ses contributions sociales et professionnelles, accompagné de 378 témoignages de soutien. Un plaidoyer solide, selon ses soutiens, qui mettent en avant le rôle actif de Kélé dans la vie associative et professionnelle lyonnaise.

Un parcours d'intégration exemplaire
Arrivé en France il y a 10 ans, Kélé s'est investi dans de multiples actions associatives et a travaillé dans différents secteurs malgré des conditions administratives précaires. Pour ses soutiens, son parcours incarne un exemple d'intégration, rappelant que le jeune homme s'est construit une vie ici.
En 2023, il a obtenu un BTS Commerce Management Opérationnel, poursuit ses ateliers d'écriture avec l'association



Kélé et son collectif de soutien devant le tribunal administratif. Photo Thibault Delpérié

Dans tous les sens, s'est engagé comme comédien dans la compagnie Winga et a publié son livre de poésie, *Écrire sans ar-*

rêt.
« Nous demandons au tribunal administratif d'annuler les requêtes émises par la préfec-

ture. Avec toutes ses actions sociales et professionnelles, il a prouvé qu'il pouvait apporter à notre pays », explique Armand Creus, son parrain.
Michèle François, présidente du Collectif jeunes RESF69, ajoute : « Nous voulons que la préfecture reconnaisse qu'il a sa place en France. Il mérite un titre de séjour et de pouvoir vivre librement. »

Un avenir suspendu
La préfecture, pour sa part, évoque de nouveaux éléments dans le dossier sans en dévoiler le contenu, alimentant les incertitudes. « Ce que l'on souhaite, c'est une promesse de vie pour Kélé. Ça fait 10 ans de combat et ça suffit », s'exclame Armand Creus, déplorant l'acharnement administratif en sortie d'audience. La décision du tribunal administratif est attendue dans trois semaines.
● De notre correspondant Thibault Delpérié

PUBLI-INFO

LE CONSEIL D'ÉTAT RETOQUE L'ENCADREMENT DES LOYERS À PARIS

La FNAIM Rhône, l'UNIS LYON RHÔNE, l'UNPI Rhône se réjouissent d'une victoire significative obtenue à Paris contre l'encadrement des loyers.

Ce succès, porté par une action concertée et déterminée, illustre la capacité de la FNAIM à défendre les intérêts des professionnels de l'immobilier et des propriétaires face à des réglementations qui ont déjà déséquilibré le marché.

Depuis 2019, Paris a mis en place un dispositif d'encadrement des loyers visant à limiter la hausse des prix. Lundi 18 novembre 2024, le Conseil d'État a annulé deux arrêtés relatifs à cet encadrement, suite à une demande d'annulation de la FNAIM, conjointement avec l'UNPI.

Cette annulation repose sur la méthodologie des multiples découpages de la ville, jugée inadaptée au marché locatif actuel. La Cour d'appel de Paris doit maintenant réexaminer la question. La déci-

sion pourrait entraîner une révision de la méthode de calcul des plafonds dans d'autres grandes métropoles, comme Lyon.

À la FNAIM du Rhône, l'UNIS LYON RHÔNE, l'UNPI Rhône nous sommes pleinement engagés dans des démarches similaires contestant l'encadrement des loyers afin de protéger l'équilibre du marché locatif local. Cette mesure, bien que motivée par des objectifs louables, révèle de nombreuses failles et ne répond pas aux réalités économiques de notre territoire.

Nous affirmons que l'encadrement des loyers n'est pas la solution aux défis du logement. Il freine les investissements, décourage les propriétaires-bailleurs et aggrave les tensions sur un marché déjà sous pression.

L'heure doit être à la fédération de l'ensemble des acteurs autour de ce sujet crucial : le loge-

ment. La FNAIM du Rhône invite fortement la Métropole de Lyon à abandonner sa communication au sujet de l'encadrement des loyers, qui suscite incompréhension et sentiment d'injustice auprès des propriétaires. Bailleurs, locataires et professionnels de l'immobilier doivent travailler de concert et dans le respect des contingences respectives.

C'est pourquoi, la FNAIM, FNAIM Rhône, l'UNIS, l'UNIS RHÔNE, l'UNPI, l'UNPI Rhône militent pour des alternatives concrètes, avec pour ambition de garantir à la fois l'accès au logement pour les locataires et la rentabilité des investissements pour les bailleurs.

Ce combat est essentiel pour préserver la vitalité et la stabilité du marché immobilier dans le Rhône. Nous réaffirmons notre détermination à agir en faveur d'un cadre réglementaire équilibré et juste.



69028-V1

437841200